

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 996

présenté par
M. Taugourdeau

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 64.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est à nouveau mentionné un seuil (de 5 000 et de 10 000) dans cet article 3 du présent projet de loi.

Le présent amendement vise donc à le supprimer.